



Anael finance ws  
Déclaration Européenne de Services  
- DES

Documentation

---

## © Copyright 2012 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

### **Avertissement important**

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

### **Reconnaissance des marques**

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

### **Informations de publication**

Version : Anael finance ws Numéro de version

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : octobre 10, 2013

---

---

# Table des matières

<b>À propos de ce manuel</b> .....	<b>5</b>
Public concerné .....	5
Périmètre du document .....	5
Pré-requis .....	5
Documents liés .....	5
Sigles .....	6
Documents liés .....	6
Historique du document.....	6
<b>Chapitre 1 Généralités</b> .....	<b>7</b>
<b>Chapitre 2 Mise en Œuvre</b> .....	<b>9</b>
<b>Paramétrage</b> .....	<b>9</b>
Les codes TVA.....	9
Les codes pays.....	10
Les sociétés.....	10
Les tiers .....	10
Autres.....	11
<b>Saisies</b> .....	<b>12</b>
<b>Déclaration</b> .....	<b>14</b>
Déclaration européenne de services.....	14
Prise de paramètres .....	15
Annexes .....	16
Récapitulatif des anomalies .....	16
Déclaration européenne de services.....	17
Détail de la déclaration européenne de services .....	18

Fichier XML de déclaration (Anael) .....	19
Fichier XML (douanes) .....	20

---

## À propos de ce manuel

Le but de ce document est de décrire les paramètres et les traitements de la Déclaration Européenne de Services dans Anael finance WS.

## Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Infor FMS Anael Finance Ws

## Périmètre du document

V4R4

## Pré-requis

Aucun

## Documents liés

Aucun

## Sigles

<b>Sigle</b>	<b>Signification</b>
DES	Déclaration Européenne de Services

---

---

## Documents liés

Aucun

## Historique du document

<b>Version</b>	<b>Date</b>	<b>Auteur</b>	<b>Contenu</b>
1.0	Mai 2012	Brigitte.Quevedo	Création du document

---

---

---

---

# Chapitre 1 Généralités

# 1

Informations provenant du site des douanes françaises <https://pro.douane.gouv.fr/>

« A compter du 1er janvier 2010, un assujetti établi en France qui rend des prestations de services soumises, en application de l'article 196 de la directive TVA 2006/112/CE, à autoliquidation de la TVA par le preneur établi dans un autre Etat membre de la Communauté européenne, doit transmettre à l'administration des douanes une "déclaration européenne de services".

Les assujettis réalisant des prestations de services intracommunautaires entrant dans le champ d'application du nouveau régime, devront établir une « déclaration européenne de services » qui récapitulera les opérations effectuées. La déclaration sera transmise à l'administration des douanes qui assurera la collecte des états et l'alimentation de la base de données communautaire.

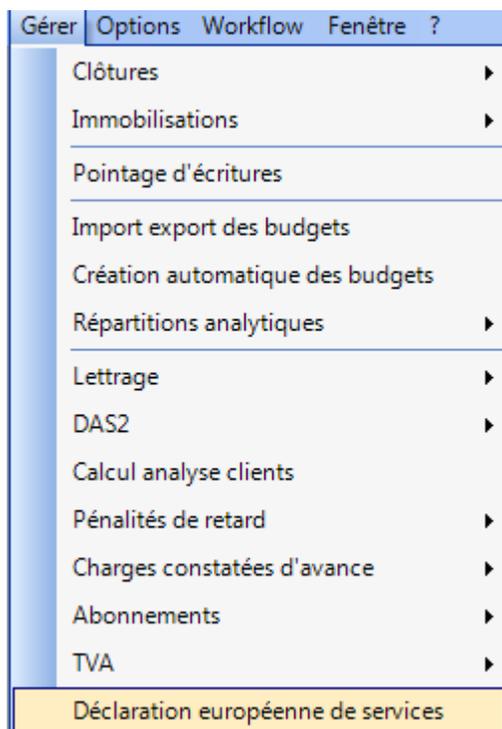
A ce stade, il est possible de communiquer les informations suivantes :

- champ d'application : Les prestations à déclarer seront celles qui donneront lieu à autoliquidation de la TVA par le preneur identifié dans l'autre Etat membre, en application de l'article 196 de la directive 2006/112/CE.
- contenu de la déclaration : L'opérateur devra indiquer, pour chaque ligne, le montant HT des prestations fournies à un même preneur et le numéro de TVA de ce dernier ; les opérations devront être déclarées dès le premier euro.
- périodicité et date limite de dépôt : La période de référence sera le mois au cours duquel la TVA est devenue exigible et la DES devra être produite au plus tard le dixième jour ouvrable du mois qui suit.
- répartition des compétences entre la DGDDI et la DGFIP en matière d'assistance et de contrôle : L'assistance technique (problème d'accès au télé service, mot de passe oublié) sera du ressort de la douane tandis que l'assistance réglementaire (nature des prestations concernées, règles de territorialité applicables aux prestations de services, notion d'établissement stable, d'assujetti) relèvera de la compétence de la DGFIP. Bien entendu, les services d'assistance de la DGFIP et ceux de la DGDDI travailleront en concertation afin d'assurer le transfert des demandes mal orientées ou mixtes (questions relevant à la fois des domaines réglementaire et technique) de la manière la plus transparente possible pour l'utilisateur. Le contrôle des déclarations relèvera de la compétence de la DGFIP et le régime de sanction sera aligné sur celui de la DEB.
- modalités de transmission de la DES : La faculté de déposer une déclaration sur support papier sera réservée aux sociétés bénéficiant du régime de la franchise en base. Les autres assujettis devront obligatoirement établir et transmettre leur déclaration en utilisant le télé service DES. »

Pour mener à bien cette déclaration, les développements effectués permettront de :

- Reconnaître un tiers d'un pays européen
- stocker et contrôler le n° d'identifiant de TVA dans la société et dans les tiers
- Reconnaître un code de TVA de type DES
- Contrôler les codes de TVA de type DES dans des journaux de ventes
- stocker le code de TVA sur la ligne Hors taxe (fonctionnalité déjà possible)
- Générer l'écriture d'autoliquidation sur les achats de services (déjà possible)
- extraire les ventes à déclarer à une date donnée en fournissant
  - une liste papier récapitulative (selon CERFA fourni par l'administration des douanes) donnant le total HT soumis par tiers
  - le fichier XML de déclaration
- marquer les enregistrements déclarés
- extraire ces mêmes enregistrements dans l'option de « Déclaration des bases exonérées » de menu d'aide à la déclaration classique de TVA 'nationale'.

La DES s'effectue par l'option « Déclaration européenne de Services » du menu « Gérer »



## Chapitre 2 Mise en Œuvre

# 2

### Paramétrage.

### Les codes TVA

- Européenne de services : Cette nouvelle case est gérée et contrôlée dans les journaux de Ventes (Type de journal = « V »).
  - o En saisie (et intégration des écritures) dans les journaux de ventes, une pièce contenant un code de TVA de type « Européenne de services » ne doit pas contenir de compte de TVA.
  - o En saisie (et intégration des écritures) dans les autres journaux, cette valeur est sans conséquence, qu'elle soit cochée ou non.
- Autoliquidation de TVA : Cette zone (anciennement libellée TVA intracommunautaire) reste gérée et contrôlée dans les journaux d'Achats (Type de journal = « A ») mais peut désormais être utilisée dans les journaux de ventes. Ainsi, il est possible d'utiliser le même code de TVA
  - o dans les journaux d'achats pour générer l'écriture d'autoliquidation sur les achats intracommunautaires de biens et/ou de services
  - o dans journaux de ventes de services intracommunautaires (sans saisir de montant de TVA) pour effectuer ensuite la déclaration européenne de services.

The screenshot shows a software interface for configuring VAT codes. It has two tabs: 'TVA' (selected) and 'Gestion'. The configuration is as follows:

Société	CLCS
TVA	S
Libellé long	TVA européenne s/services
Libellé court	DES

Below the text fields, there are three checked checkboxes:

- Contrôle de TVA
- Autoliquidation
- Européenne de services

## Les codes pays

Cocher la case « Union européenne » pour les pays européens autre que le pays national (France). Les ventes effectuées à des tiers dont le n° d'identifiant de TVA contient un pays européen sont prises en compte dans la DES.

Société	CLCS
Code	DE
Pays ISO	DE ALLEMAGNE
Libellé long	Allemagne
Libellé court	Allemagne
	<input checked="" type="checkbox"/> Union européenne

## Les sociétés

Renseigner la zone 'Identifiant TVA CEE' de la fiche société dans l'onglet 'coordonnées'. Ce code de 13 caractères maximum commence par « FR ».

Identifiant TVA	FR3000789002345
-----------------	-----------------

## Les tiers

Renseigner la zone 'Identifiant TVA CEE' de la fiche tiers. Ce code de 14 caractères maximum contient le code pays ISO dans les 2 premiers caractères.

Tiers	Informations	Traitements	Bloc-notes tiers	Gestion
Société	CLCS			
Auxiliaire	  C  Clients			
Tiers	719			
Titre	  3  Société			
Nom	G. DIETRICH GMBH			
Libellé court	G. DIETRICH GMBH			
Adresse	INDUSTRIEWEG 1			
Adresse suite	D-79798			
Adresse suite				
Code postal				
Ville	JESTETTEN			
Pays	  DE  Allemagne			
Code SIREN				
Code SIRET				
Code APE				
Identifiant TVA CEE	DE142294862			
Téléphone				

## Autres

- Les comptes automatiques : inchangé, l'écriture d'autoliquidation de TVA est toujours générée sur les CG paramétrés dans les comptes automatiques 16, 17 et 18
- Les codes chemins : Le fichier XML est généré par défaut dans le répertoire des TXT
- Numéro par traitement : le n° de déclaration DES est automatiquement mis à jour dans le type de traitement 'V' (en même temps que dans la zone' affectation 3').

## Saisies

Les contrôles classiques de la TVA existant jusqu'à présent sont maintenus. Les modifications apportées à cette version concernent les zones

- Autoliquidation
- Européenne de services

### Autoliquidation

Cette zone est gérée dans les journaux d'**achats** uniquement. Pour valider une facture d'achats à autoliquidation, la pièce doit contenir seulement :

- une ligne TTC et
- le CG de TTC doit être 'fournisseurs'
- une ou plusieurs lignes HT, toutes avec des codes TVA à autoliquidation que les taux soit identiques ou différents
- les comptes automatiques doivent être paramétrés et le régime des comptes de TVA doit être 'débit'

L'écriture d'autoliquidation est générée par le programme de validation du brouillard, le montant de TVA est calculé à partir des HT : montant \* taux associé au code TVA de la ligne.

Le paramètre 'autoliquidation' est ignoré dans les autres types de journal.

### Européenne de services

Cette zone est gérée dans les journaux de **ventes** uniquement. Pour valider une facture de ventes avec un taux 'européen de services', la pièce doit contenir :

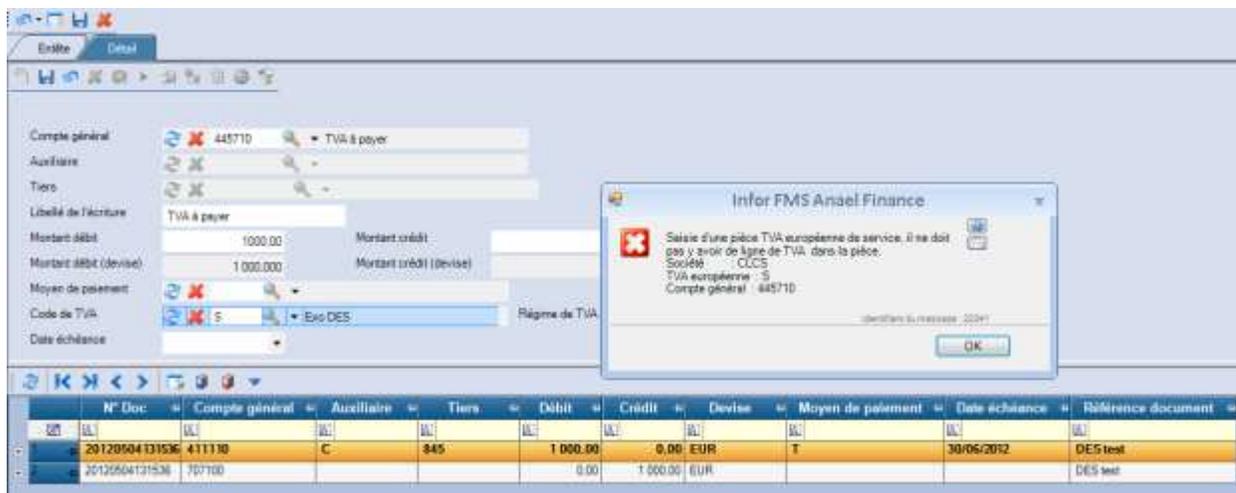
- une ligne TTC
- le CG de TTC doit être 'clients'
- le tiers de la ligne TTC doit avoir un identifiant TVA dont le code pays est européen
- une ou plusieurs lignes HT, toutes avec des codes TVA de type Européenne de services. Dans les ventes, un code TVA de type Européenne de services est considéré d'office comme 'exonéré', peu importe que son taux soit à 0% ou à 19,6% puisqu'il ne doit pas y avoir de CG de TVA dans la pièce

Les enregistrements HT des journaux de ventes font l'objet de la déclaration européenne de services.

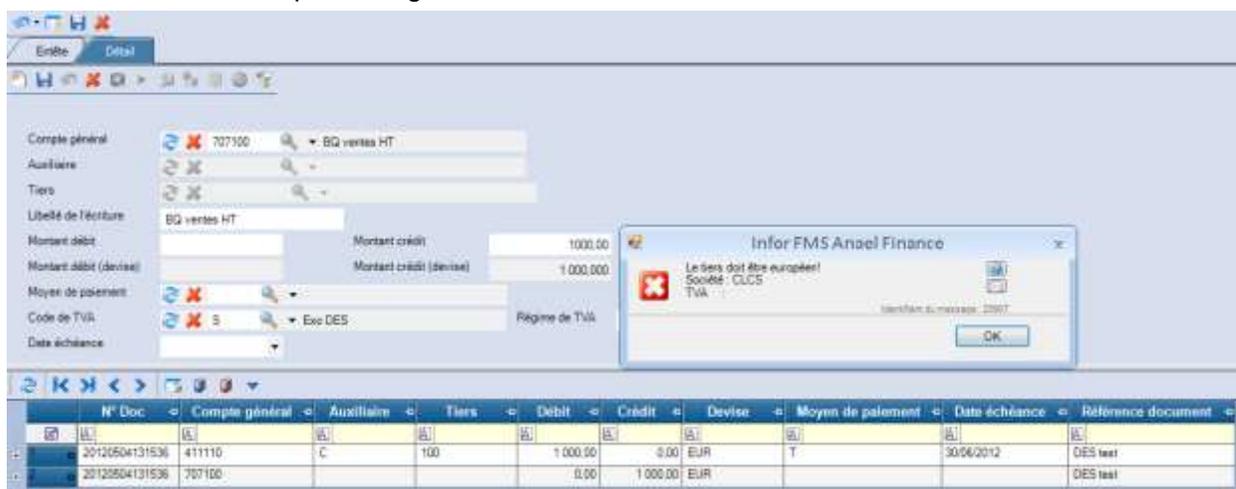
Le paramètre 'Européenne de services' est ignoré dans les autres types de journal.

Saisie dans un journal de ventes avec une ligne HT dont le code de TVA est 'européenne de services' :

- Interdiction de saisir de la TVA :



- Présence d'un client européen obligatoire



## Déclaration

### Déclaration européenne de services

Avant de faire une déclaration européenne de services définitive, le traitement permet de faire une déclaration provisoire :

- Le traitement provisoire permet d'obtenir les éditions suivantes :
  - La 'déclaration européenne de services', avec la mention provisoire. Cette édition restitue le montant HT en euros (sans décimale, sans arrondi) par n° d'identifiant
  - Un 'récapitulatif des anomalies' : cette liste fait ressortir les ventes avec un code de TVA DES qui ne contiennent pas un tiers européen, c'est-à-dire celles dont le pays de l'identifiant du tiers n'est pas européen ou celles dont les tiers n'ont plus d'identifiant de TVA. En effet, bien que les écritures soient contrôlées dès la saisie, les modifications éventuelles de paramétrage peuvent générer des anomalies
    - Corriger les anomalies pour prendre en compte les enregistrements dans la déclaration.
  - Un 'détail de la déclaration européenne de services' : cette liste est optionnelle et à usage interne, elle restitue les informations comptables, n° CG, code tiers, Journal, n° de d'enregistrement, montant en centimes, ... des enregistrements pris en compte dans la DES
- Le traitement Définitif permet d'obtenir
  - Les mêmes éditions qu'en traitement provisoire (voir les éditions en annexe)
    - La 'déclaration européenne de services'
    - Un 'récapitulatif des anomalies'. Les anomalies ne sont pas prises en compte dans la déclaration. Elles pourront l'être dans une prochaine déclaration si elles sont corrigées entre temps.
    - Un 'détail de la déclaration européenne de services'
  - La constitution d'un fichier « .XML » pour transmission à l'administration des douanes. Le nom du fichier commence par « DES\_SSSSS\_AAAAMM » ou SSSSS est le code société, AAAA l'année de déclaration et MM le mois de déclaration (voir maquette de l'administration des douanes et fichier généré par la DES d'Anael en annexe)
  - L'affectation d'un n° de déclaration et le marquage des écritures déclarées dans la zone « Affectation 3 ». Les enregistrements déclarés par la DES pourront faire l'objet d'une « déclaration des bases exonérées » lors des traitements de déclaration de TVA classiques puisqu'ils ne sont pas marqués dans l'affectation 2. (Remarque, la déclaration des bases exonérées marque les enregistrements dans la zone affectation 2 uniquement, de ce fait il n'y a pas d'ordre précis à respecter dans l'établissement de ces 2 déclarations).

## Prise de paramètres

- Groupe de société /société : gestion classique. Si groupe, il s'agit d'un traitement de type détail, chaque société du groupe faisant l'objet d'une déclaration séparée, édition et fichier
- Mois/ Année : sous la forme mois/année
- Edition définitive : oui/non
- Edition détaillée : oui/non
- Traitement batch : cocher la case pour soumettre le traitement en batch et libérer la session en cours. L'utilisateur recevra un mail en fin de travail.
- Le programme extrait les enregistrements des journaux de ventes
  - qui ont un code TVA de type européenne de services
  - non marqués dans le TAFEC3

- dont la date comptable est inférieure ou égale au dernier jour du mois/année de déclaration
- A partir de ces lignes, recherche de la ligne TTC sur la pièce (première ligne de la pièce contenant un tiers client) pour trouver le tiers et son n° d'identifiant TVA dans la fiche tiers.
- Les informations de la société : nom, adresse, n° de tel, fax (télécopie) et n° d'identité TVA sont recherchées dans la table des sociétés.

## Annexes

### Récapitulatif des anomalies

Share files using Adobe SendNow online or as email attachments

Utilisateur : BRIG      Date 14/03/2012 à 11:54:02

**INFOR™**      **DÉCLARATION EUROPÉENNE DE SERVICES**  
**Récapitulatif des anomalies**  
 Déclaration au 31 January 2012

Identifiant TVA de la société FR3000789002345      N° Déclaration :

N° Identifiant	Auxi	Tiers	Nom Tiers	Compte	TVA	JAL	Date	Pièce	Date écriture	Etab.	Libellé Pièce	Hors Taxe	A déclarer
	C	111	FERRAZ SHAWMUT INC	700980	Z	70	13/03/2008	CQU13038	13/03/2008	0001	FERRAZ SHAWMUT II	13377.93	
	C	111	FERRAZ SHAWMUT INC	707100	3	VBQ	13/01/2012	12	13/01/2012	0001	BQ ventes HT	1000.00	
<b>TOTAL</b>												<b>14,377.93</b>	
EL094421501	C	925	CARBONE LORRAINE G	707100	3	VBQ	13/01/2012	11	13/01/2012	0001	BQ ventes HT	100.00	100.00
<b>TOTAL EL094421501</b>												<b>100.00</b>	
<b>TOTAL SOCIETE</b>												<b>14,477.93</b>	

## Déclaration européenne de services

<b>Déclaration Européenne de Services</b>	
Période de référence	January 2012
Année/Mois	2012/01

N° d'identifiant	FR3000789002345
Raison sociale	INFOR FRANCE (CLCS)
Adresse	72 rue du colonel de Rochebrune
	Batiment A
Code postal et Ville	92380 GARCHES

Téléphone	+330147959000
Télécopie	33 0147959090

1	2	3
N° ligne	Valeur(en euros)	Numéro d'identification du preneur
1	1029	DE143841589
2	1556	ESA60380680
3	4100	FR34413360140
4	1500	GB190143975
5	4000	IT00791090152
Total	12185	

## Détail de la déclaration européenne de services

Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS)													
INFOR™ DÉTAIL DE LA DÉCLARATION EUROPÉENNE DE SERVICES													
Utilisateur : BRIG Date 14/03/2012 à 11:54:03													
Identifiant TVA de la société FR3000789002345 Déclaration au 31 January 2012 N° Déclaration : 00004													
N° Identifiant	Auxi	Tiers	Nom Tiers	Compte	TVA	JAL	Date	Pièce	Date écriture	Etab	Libellé Pièce	Hors Taxe	A déclarer
DE143841589	C	113	FERRAZ SHAWMUT GM	700500	3	70	23/01/2012	DES005	23/01/2012	0004	Ventes prest. axe 0	315.00	
DE143841589	C	113	FERRAZ SHAWMUT GM	700500	3	72	23/01/2012	DES009	23/01/2012	0004	TST DES		135.00
DE143841589	C	113	FERRAZ SHAWMUT GM	700500	X	70	23/01/2012	DES004	23/01/2012	0004	Ventes prest. axe 0		135.00
DE143841589	C	113	FERRAZ SHAWMUT GM	700500	Z	70	23/01/2012	DES008	23/01/2012	0004	Ventes prest. axe 0		315.00
DE143841589	C	113	FERRAZ SHAWMUT GM	700500	Z	70	23/01/2012	DES007	23/01/2012	0004	Ventes prest. axe 0		129.00
<b>TOTAL DE143841589</b>													1,029.00
ESA00380680	C	118	FERRAZ SHAWMUT ESI	700500	X	72	11/01/2012	DES011	11/01/2012	0004	TEST DES 118		235.00
ESA00380680	C	118	FERRAZ SHAWMUT ESI	700500	Y	70	23/01/2012	DES008	23/01/2012	0004	Ventes prest. axe 0		125.00
ESA00380680	C	118	FERRAZ SHAWMUT ESI	707100	3	VBQ	13/01/2012	8	13/01/2012	0001	BQ ventes HT		196.79
ESA00380680	C	118	FERRAZ SHAWMUT ESI	707100	3	VBQ	13/01/2012	9	13/01/2012	0001	BQ ventes HT		1000.00
<b>TOTAL ESA00380680</b>													1,556.79
FR34413360140	C	100	CLIENT 100 SA	707100	3	VBQ	12/01/2012	4	02/01/2012	0001	BQ ventes HT		1000.00
FR34413360140	C	100	CLIENT 100 SA	707100	3	VBQ	12/01/2012	5	02/01/2012	0001	BQ ventes HT		1000.00
FR34413360140	C	100	CLIENT 100 SA	707100	3	VBQ	13/01/2012	10	13/01/2012	0001	BQ ventes HT		100.00
FR34413360140	C	100	CLIENT 100 SA	707100	3	VBQ	13/01/2012	6	13/01/2012	0001	BQ ventes HT		1000.00
FR34413360140	C	100	CLIENT 100 SA	707100	Y	VBQ	12/01/2012	1	02/01/2012	0001	BQ ventes HT		1000.00
<b>TOTAL FR34413360140</b>													4,100.00
GB190143975	C	780	LE CARBONE (GREAT B	707100	Y	VBQ	12/01/2012	3	02/01/2012	0001	BQ ventes HT		1500.00
<b>TOTAL GB190143975</b>													1,500.00
IT00791090152	C	785	IL CARBONIO S.P.A. MIL	707100	X	VBQ	13/01/2012	7	13/01/2012	0001	BQ ventes HT		3000.00
IT00791090152	C	785	IL CARBONIO S.P.A. MIL	707100	Y	VBQ	12/01/2012	2	02/01/2012	0001	BQ ventes HT		1000.00
<b>TOTAL IT00791090152</b>													4,000.00
<b>TOTAL SOCIÉTÉ</b>													12,185.79

## Fichier XML de déclaration (Anael)

DES\_CLCS\_122011\_A0FCDF3D6C30935316BRIG5316.xml

```

<?xml version="1.0" encoding="ISO-8859-1" ?>
- <fichier_des>
  - <declaration_des>
    <num_des>00004</num_des>
    <num_tvaFr>FR3000789002345</num_tvaFr>
    <mois_des>01</mois_des>
    <an_des>2012</an_des>
    - <ligne_des>
      <numlin_des>000001</numlin_des>
      <valeur>1029</valeur>
      <partner_des>DE143841589</partner_des>
    </ligne_des>
    - <ligne_des>
      <numlin_des>000002</numlin_des>
      <valeur>1556</valeur>
      <partner_des>ESA60380680</partner_des>
    </ligne_des>
    - <ligne_des>
      <numlin_des>000003</numlin_des>
      <valeur>4100</valeur>
      <partner_des>FR34413360140</partner_des>
    </ligne_des>
    - <ligne_des>
      <numlin_des>000004</numlin_des>
      <valeur>1500</valeur>
      <partner_des>GB190143975</partner_des>
    </ligne_des>
    - <ligne_des>
      <numlin_des>000005</numlin_des>
      <valeur>4000</valeur>
      <partner_des>IT00791090152</partner_des>
    </ligne_des>
  </declaration_des>
</fichier_des>

```

## Fichier XML (douanes)

Exemples de message XML généré fourni par d'administration des douanes

---

(fichier comprenant deux déclarations, chaque déclaration étant composée de deux lignes)

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<fichier_des>
  <declaration_des>
    <num_des>00001</num_des>
    <num_tvaFr>FRKK123456789</num_tvaFr>
    <mois_des>01</mois_des>
    <an_des>2010</an_des>
    <ligne_des>
      <numlin_des>000001</numlin_des>
      <valeur>-200</valeur>
      <partner_des>DE123456987</partner_des>
    </ligne_des>
    <ligne_des>
      <numlin_des>000002</numlin_des>
      <valeur>1000</valeur>
      <partner_des>DE123456987</partner_des>
    </ligne_des>
  </declaration_des>
  <declaration_des>
    <num_des>00002</num_des>
    <num_tvaFr>FRKK123456789</num_tvaFr>
    <mois_des>02</mois_des>
    <an_des>2011</an_des>
    <ligne_des>
      <numlin_des>000001</numlin_des>
      <valeur>-200000000</valeur>
      <partner_des>BE987456123</partner_des>
    </ligne_des>
    <ligne_des>
      <numlin_des>000002</numlin_des>
      <valeur>10000000</valeur>
      <partner_des>BE987456123</partner_des>
    </ligne_des>
  </declaration_des>
</fichier_des>
```

### Modélisation du fichier XML

#### Conventions

Le jeu de caractères par défaut est UTF-8.

Ce jeu n'est pas adapté aux caractères latins. Le choix est d'utiliser le jeu de caractères ISO-8859-1.

Exemple:

```
<?xml version="1.0" encoding="ISO-8859-1"?>
```

L'attribut version indique la version du langage XML utilisée. Il prend la valeur 1.0.